



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2025-107

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2025

Sommaire

Etablissements publics de santé / Groupe hospitalier

Eaubonne-Montmorency - Hôpital Simone Veil

95-2025-07-29-00002 - Décision 2025-210-01- Délégation signature E (2 pages)	Page 3
95-2025-07-29-00003 - Décision 2025-210-02- Délégation signature M (2 pages)	Page 5
95-2025-07-29-00004 - Décision 2025-210-03- Délégation signature S (3 pages)	Page 7
95-2025-07-29-00005 - Décision 2025-210-04 - Liste personnes autorisées pour interrogation registre national refus PMOT (1 page)	Page 10

DECISION – DG – 2025 – 210 - 01

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion portant affectation de Monsieur Eric CLAPIER, en qualité de directeur adjoint à l'hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 1^{er} août 2025,

Vu, la note de service DG-2025-006 informant de la prise de fonction à l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency de Monsieur Eric CLAPIER en qualité de directeur délégué aux personnes âgées,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation de signature à Monsieur Eric CLAPIER, directeur adjoint délégué aux personnes âgées de l'hôpital Simone Veil pour signer tous les actes qui relèvent de son domaine de compétence, à savoir :

- les conventions (hors domaine entrant dans le périmètre du Code des marchés publics),
- les avances de frais de régie (hors contrats et marchés publics),
- les formulaires d'attestation relatifs au mobilier des résidents,
- les demandes de mise sous protection,
- les devis pour validation avant transmission aux directions fonctionnelles

- les réponses aux diverses enquêtes,
- les fiches d'admissions,
- les contrats de séjour,
- Les contrats d'accompagnement d'intervention auprès de personnes âgées à domicile dans le cadre du centre de ressources territorial,
- les règlements de fonctionnement des EHPAD/USLD,
- les ordres de mission autorisant le personnel à accompagner les résidents des EHPAD de l'hôpital Simone Veil,
- les courriers aux tutelles,
- les engagements de payer,
- les autorisations de transport de corps avant mise en bière suite au décès d'un résident,
- les feuilles d'évaluation des personnels,
- les feuilles de congés des personnels.

Article 2 : Madame Mikerline FABIUS, attachée d'administration hospitalière, adjointe du directeur délégué aux personnes âgées de l'hôpital Simone Veil dispose d'une délégation de signature permanente pour signer certains actes et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CLAPIER pour certains autres, dont les modalités sont exposées dans la décision n° DG-2025-210-02.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CLAPIER, de Madame FABIUS et du chef d'établissement, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Séverine CARON, directrice des soins.
- Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales.
- Monsieur Julien LAFOND, directeur adjoint chargé des équipements, des achats et de la logistique.

Article 4 : la présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2025. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 29 juillet 2025

La Directrice

Nathalie SANCHEZ



DECISION – DG – 2025 – 210 – 02

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion portant affectation de Monsieur Eric CLAPIER, en qualité de directeur adjoint à l'hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 1^{er} août 2025,

Vu, la note de service DG-2025-006 informant de la prise de fonction à l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency de Monsieur Eric CLAPIER en qualité de directeur délégué aux personnes âgées,

Vu, la note de service informant de la prise de fonction à l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency de Madame Mikerline FABIUS en qualité d'attachée d'administration hospitalière, adjointe à la direction déléguée aux personnes âgées de l'hôpital Simone Veil,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

De modifier la décision DG-2024-135-02 de la manière suivante :

Article 1 : Madame Mikerline FABIUS, attachée d'administration hospitalière, adjointe au directeur délégué aux personnes âgées de l'hôpital Simone Veil, dispose d'une délégation permanente pour signer les contrats d'accompagnement d'intervention auprès de personnes âgées à domicile dans le cadre du centre de ressources territorial et les ordres de missions autorisant certains personnels à accompagner les résidents des EHPAD/ USLD de l'hôpital Simone Veil.

Article 2 : Madame FABIUS reçoit délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CLAPIER, directeur délégué aux personnes âgées de l'hôpital Simone Veil pour signer les fiches d'admissions, les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement des EHPAD et de l'USLD et les formulaires d'attestation relatifs au mobilier des résidents.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2025. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 29 juillet 2025

La Directrice

Nathalie SANCHEZ



DECISION DG – 2025 – 210 - 03

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les articles R1241-1 à 1241-3 du Code de la santé publique relatifs aux prélèvements d'organes à des fins thérapeutiques,

Vu les articles R1242-1 à R1242-7 du Code de la santé publique relatifs aux établissements autorisés à prélever des tissus à des fins thérapeutiques,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu la décision 2022-3390 du 18 août 2022 renouvelant l'autorisation de l'hôpital Simone Veil d'exercer l'activité de prélèvement d'organes et de tissus à des fins thérapeutiques sur une personne décédée assistée par ventilation mécanique et conservant une fonction hémodynamique sur une personne décédée présentant un arrêt cardiaque,

Vu la délégation de signature à effet d'interroger le registre national des refus en vue de prélèvements à but thérapeutique (organes tissus), à but scientifique (recherche) ou afin de rechercher les causes de la mort (autopsie médicale) consentie aux infirmières et infirmiers coordonnateurs de prélèvements d'organes et de tissus de l'hôpital Simone Veil,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE

Article 1 : Dans le cas de prélèvements de cornées, d'autoriser Madame Simona PRESENTE, Praticien Hospitalier coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus à signer les attestations administratives d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques destinées à l'agence de biomédecine.

Article 2 : Madame Simone PRESENTE devra informer le directeur de garde à chaque fois qu'elle signera une attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements

d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques en lui transmettant sur sa boîte mail, l'attestation (cf pièce jointe) complétée et signée.

Article 3 : La liste des directeurs de garde sera transmise à Madame Simona PRESENTE.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2025. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 29 juillet 2025

La Directrice

Nathalie SANCHEZ



**ATTESTATION ADMINISTRATIVE D'ABSENCE
D'OPPOSITION AUX PRELEVEMENTS DE CORNEES**

Des prélèvements de cornées devant être effectués sur le corps de

Nom : Prénom :

Né(e) le / / et décédé(e) le / /

Madame Nathalie SANCHEZ, Directrice de l'hôpital (ou son représentant)

1) certifie que le constat de la mort a été effectué conformément aux dispositions de l'article R 1231-1 du Code de la santé publique

☐ certificat de décès conforme

☐ procès-verbal de constat de la mort avant prélèvement à des fins thérapeutiques ou scientifiques (art. R671-7-3 du Code de la santé publique)

2) ☐ atteste que le registre des refus ne mentionne pas d'opposition au prélèvement

☐ atteste que chacun des titulaires de l'autorité parentale a consenti expressément par écrit au prélèvement (prélèvement sur un mineur) sauf dérogation.

☐ atteste que le représentant légal a consenti expressément par écrit au prélèvement (prélèvement sur un majeur protégé).

Date et heure de la demande :

Date et heure de la réponse :

Par délégation de la Directrice de l'hôpital ou son représentant

Nom :

Prénom :

Cachet :

Eaubonne, le 1^{er} août 2025

**DESIGNATION DES PERSONNES HABILITEES A SOLLICITER
L'INTERROGATION DU REGISTRE NATIONAL AUTOMATIQUE
DES REFUS DE PRELEVEMENT A BUT THERAPEUTIQUE, SCIENTIFIQUE OU POUR
EFFECTUER UNE AUTOPSIE MEDICALE**

Je soussignée Nathalie SANCHEZ, directrice de l'hôpital Simone Veil, Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, donne délégation à l'effet d'interroger le registre national des refus en vue de prélèvements à but thérapeutique (organes, tissus), à but scientifique (recherche) ou afin de rechercher les causes de la mort (autopsie médicale) à :

HÔPITAL SIMONE VEIL :

- Mme Carole BILCIK-DORNA, directrice des soins, coordinatrice générale des instituts.
- M. Tony BRANDO, directeur adjoint,
- Mme Séverine CARON, directrice de la gestion des risques, de la qualité et des soins,
- Mme Valérie CHAPELLE, directeur adjoint,
- M. Eric CLAPIER, directeur adjoint,
- M. Julien LAFOND, directeur adjoint,
- Mme Marie TALEC, directrice adjointe,
- Mme Sandrine TALLEC, directeur adjoint.

- Mme Hélène CORDIER, cadre de santé en réanimation.

- Mme Delphine BERNARD, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,
- Mme Pamela NUNES, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,
- Mme Lydie SCHORNO, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus.

- Dr Simona PRESENTE, praticien hospitalier coordonnateur.

HÔPITAL DE PONTOISE :

- Dr Jean-Louis DUBOST, praticien hospitalier coordonnateur

- Mme Christelle BIJAQUI, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,
- Mme Caroline LUCAS, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,
- Mme Claude SUDRIE, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,

La Directrice

Nathalie SANCHEZ

